

CWS/9/10 REV.

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 septembre 2021

Comité des normes de l’OMPI (CWS)

**Neuvième session**

**Genève, 1er – 5 novembre 2021**

Rapport sur le plan de mise en œuvre de la norme ST.61 de l’OMPI

*Document établi par le Bureau international*

## RAPPEL

À sa huitième session, tenue en 2020, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a adopté la norme ST.61 “Recommandation concernant l’échange de données relatives à la situation juridique des marques”. Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à évaluer leurs pratiques opérationnelles et leurs systèmes informatiques en ce qui concerne la norme ST.61 de l’OMPI et de soumettre un plan de mise en œuvre et une table de correspondance pour leur office. (Voir les paragraphes 27 à 30 du document CWS/8/24.)

## Rapport

En juillet 2021, le Secrétariat a diffusé la circulaire C.CWS.152 invitant les offices de propriété intellectuelle à partager leur plan de mise en œuvre et leur table de correspondance provisoires pour la norme ST.61. Quatorze offices de propriété intellectuelle ont répondu à la circulaire et 11 ont communiqué leur table de correspondance. Les tables de correspondance sont reproduites en annexe du présent document pour examen par le CWS.

Parmi les offices de propriété intellectuelle ayant répondu, trois envisagent d’entamer la mise en œuvre de la norme ST.61 en 2022 ou 2023. Six offices de propriété intellectuelle ont indiqué qu’ils ne savaient pas, pour l’heure, quand la mise en œuvre pourrait débuter. Les cinq autres offices n’ont communiqué aucune information quant à leur calendrier de mise en œuvre.

*Le CWS est invité à* :

*a) prendre note du contenu du présent document et des tables de correspondance visées au paragraphe 2 ci-dessus et reproduites en annexe de ce document; et*

*b) approuver la publication des tables de correspondance de la norme ST.61 de l’OMPI reçues, reproduites en annexe du présent document, dans la Partie 7.13 du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle.*

[L’annexe suit]

## ANNEXE

Version synthétique des tables de correspondance des offices de propriété intellectuelle pour la norme ST.61 : [cws\_9\_10-annex1.xlsx](https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/en/cws_9/cws_9_10-annex1.xlsx)

[Fin de l’annexe et du document]